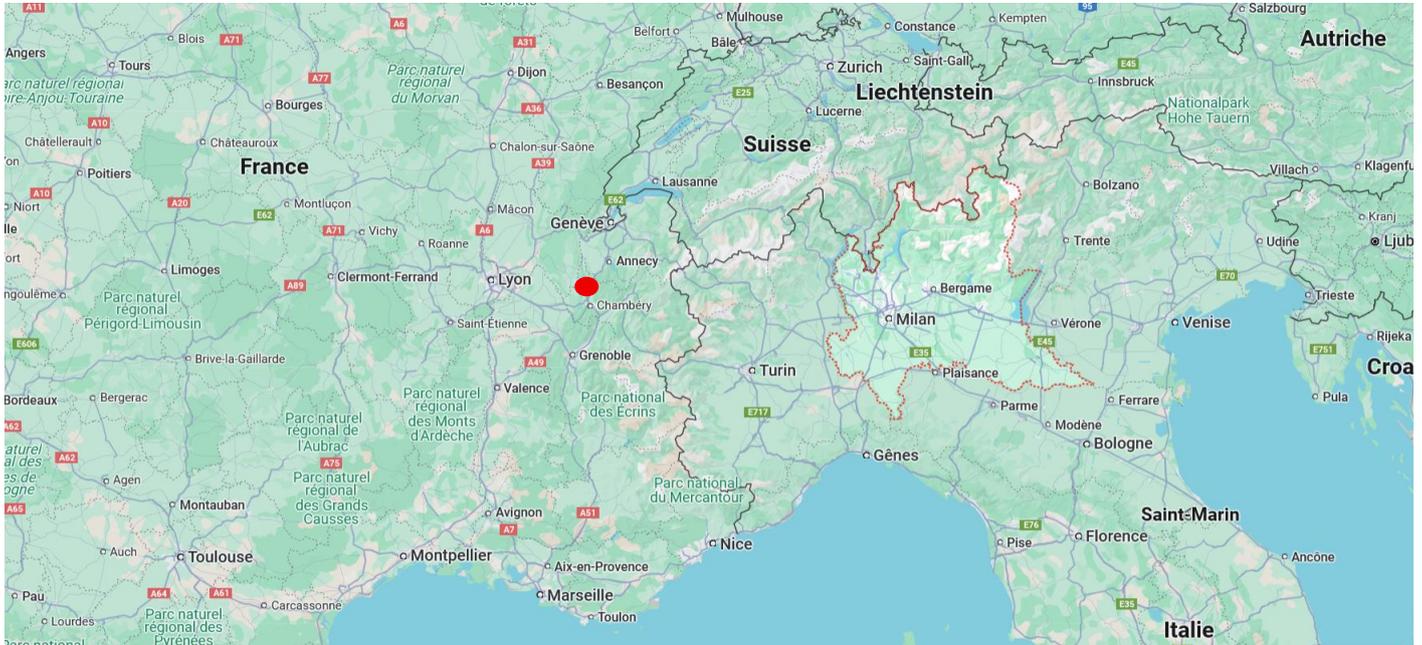


Note d'info GDS France – 08/07/2025

Dermatose Nodulaire Contagieuse

Un cinquième foyer est suspecté en Savoie sur les rives du Lac du Bourget ; on comptabilise 10 foyers en Italie dont 9 en Sardaigne et 1 en Lombardie (Pointillé rouge en Italie). Les experts estiment que la circulation en Sardaigne pourrait être relativement ancienne (3 mois). La zone réglementée reste inchangée à ce jour. (ZP=20 km, Zone de surveillance = 50 km)



Impact sur l'export Pays-tiers

Les pays asiatiques annoncent des fermetures de marché pour les viandes et/ou abats, le Royaume-Uni pour les abats.

Le Canada, la Polynésie française et le Royaume-Uni ont annoncé des fermetures pour les produits laitiers non pasteurisés et/ou sans traitement thermique. Des restrictions sont aussi annoncées pour les cuirs et peaux non traités ainsi que pour les semences. Le Maroc a fermé ses frontières.

La tendance globale est au blocage ; pour toute précision, consulter le site [Expadon](#) ou le [fichier joint](#).

Echanges intra-communautaires :

Au sein des Etats Membres : tout est précisé par la réglementation européenne.

Au sein des ZR : interdiction de mouvements sauf dérogations possibles pour l'abattage

La traversée de la zone réglementée pour aller de zone indemne à zone indemne est possible sous certaines conditions. A noter qu'un certain nombre d'ateliers recevant usuellement nos brouillards sont en Lombardie.

Les mouvements pour l'élevage sont interdits au départ, à destination et au sein des zones réglementées en France et en Italie.

Vaccination :

Il existe un outil vaccinal efficace : il est très probable que la France s'engage dans la vaccination contre la DNC, vaccination qui pourrait être initiée grâce aux doses de la banque UE.

La stratégie vaccinale est en cours d'élaboration ; il y a un bon retour d'expérience des Balkans en 2016-2017. Cette stratégie sera présentée aux organisations professionnelles (éleveurs et vétérinaires) dès qu'elle sera arrêtée par le Ministère.

Gestion des insectes vecteurs :

La DNC est transmise par des mouches hématophages (stomoxes et taons) c'est-à-dire qui se nourrissent de sang. Comme tout insecte hématophage, ces mouches sont attirées par le CO2 émis par les animaux vivants. Un cadavre n'est pas attractif pour ces mouches et donc, elles ne se déplacent pas dans les bennes

d'équarrissage. Les mouches qui peuvent être véhiculées par les équarrisseurs appartiennent à d'autres espèces qui ne transmettent pas le virus de la DNC. La transmission du virus de la DNC se fait par voie mécanique. Les pièces buccales des mouches piqueuses agissent comme une aiguille qui va se contaminer en piquant un animal infecté. Le virus survit seulement quelques heures sur les pièces buccales du stomoxe/taon. En pratique, la mouche pique un animal infecté, puis son repas de sang est interrompu par un mouvement de défense de l'animal. Soit la mouche retourne piquer le même animal, soit elle se dirige vers un autre animal qui peut être sain. La mouche ne reste pas porteuse du virus toute sa vie. Cette transmission dite mécanique se distingue de la transmission biologique où le vecteur ingère le virus, le multiplie et le régurgite à chaque repas de sang tout au long de sa vie (cas des culicoïdes, vecteur de la FCO)

Les chevaux ne sont pas sensibles au virus de la DNC. Il n'y a donc aucun risque qu'ils constituent une source du virus ou qu'ils transportent avec eux des mouches qui seraient contaminées.

Les stomoxes pullulent dans les fermes car les larves de stomoxes se développent dans le fumier ou le foin/litière humide. Le traitement le plus efficace contre les stomoxes est de retirer régulièrement le fumier et de le bâcher, ou de le traiter avec des produits insecticides larvicides. Les taons sont abondants dans le milieu naturel car les larves se développent dans des gîtes naturels (bord de rivière, litière de forêt...).

Les recommandations pour la gestion des Stomoxes sont rappelées dans l'encadré de la fiche Biosécurité : [ICI](#)

Rassemblements / comices : En cette période d'incertitude sur la situation relative à la DNC, GDS France recommande d'éviter tout déplacement d'animaux pour les comices agricoles ou manifestations équivalentes locales. Si cela est particulièrement important pour les manifestations se tenant sur les départements proches de la zone régulée, il est nécessaire de s'interroger sur les départements plus éloignés de celle-ci.